

DOCUMENT AFFICHE LE

30 SEP. 2022

SYNDICAT MIXTE  
DE LA RIVIERE DROME  
ET DE SES AFFLUENTS

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 23  
Quorum du vote : 14  
Nombre de membres votants : 22  
Date de convocation : 13/09/2022

**DELIBERATION N°04  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**GEMAPI carte 1**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Etaient présents :**

**Conseil Départemental :** Mme Martine CHARMET

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Hélène PELAEZ BACHELIER ; MM. Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean Louis BAUDOUIN (suppléant de Agnès FOUILLEUX)

**Communauté des communes du Diois :** Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Dominique JOUBERT (suppléant de Christine AURANGE), Gérard PERDRIX

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD :** Mme Caroline JEANJEAN ; MM. Fabrice GONNET, Julien NIVOU

**CCD :** M. Alain BONNARD

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

**Communauté des communes du Diois :** Mme Christine AURANGE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE LIVRON SUR DROME  
DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le président explique que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'entrée en vigueur de ses nouveaux statuts, le SMRD est la structure compétente en termes de GEMAPI sur le bassin versant de la Drôme.

Dans le cadre de cette compétence, le SMRD est devenu gestionnaire de la digue en rive droite de la Drôme protégeant la commune de Livron sur Drôme.

Afin de répondre aux obligations réglementaires liées aux ouvrages de protection contre les inondations, le SMRD a fait réaliser, depuis début 2021, une Etude de Dangers permettant la constitution du système d'endiguement et de la zone protégée par celui-ci. Cette étude, qui fixe le niveau de protection actuel à une occurrence de crue biennale, est la pièce principale du dossier d'autorisation du système d'endiguement protégeant la commune de Livron-sur-Drôme.

Après instruction du dossier par la DDT et le DREAL, ce dossier d'autorisation doit maintenant donner lieu à la signature d'un arrêté préfectoral.

Le président indique que des études complémentaires vont être engagées sur ces ouvrages afin de mettre en œuvre les travaux permettant de faire évoluer le niveau de protection actuel et de gérer le sur-aléa. Cette étude s'intégrera dans la démarche PAPI en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- SOLLICITE l'autorisation du système d'endiguement de la commune de Livron-sur-Drôme au titre du code de l'Environnement ;
- AUTORISE le Président à mener toutes les démarches et signer tout document, courrier, convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

